



Le **Cercle National du Coaching** propose depuis le 31 mars 2014 une procédure de certification à destination de tous les coachs et accompagnateurs (y compris accompagnateurs VAE), confirmés ou débutants.

La certification a d'abord pour finalité de garantir aux clients qui ont recours au coaching le **professionnalisme et la déontologie du professionnel** qu'ils vont solliciter. Ce champ de pratiques n'étant pas régi légalement (n'importe qui peut s'intituler coach), il revient donc aux associations professionnelles d'organiser et de réguler ce champ.

La certification mise en place par le Cercle National du Coaching s'inscrit également dans un processus de **professionnalisation des coachs** qui bénéficient, à l'occasion de cette démarche, du retour d'autres professionnels confirmés et s'engagent par là-même dans un processus de co-développement.

**4 niveaux de certification** sont proposés aux professionnels du coaching et de l'accompagnement :

- **Coach associé** : il s'agit du premier niveau de certification qui atteste du professionnalisme et de la déontologie d'un praticien qui débute dans cet exercice (coach / accompagnateur – VAE – débutant). La certification ne s'adresse en effet pas seulement à des professionnels aguerris : elle doit permettre à des coachs qui s'engagent dans cette activité de bénéficier, à l'occasion de la certification, du retour de collègues expérimentés.

2 à 3 coachings réalisés

Statut professionnel dans le domaine de l'accompagnement (cabinet, indépendant ou salarié)

Engagement sur des dimensions éthiques et déontologiques

Supervision ou participation à un groupe d'échanges de pratiques

Formation dans le domaine du coaching ou de l'accompagnement / formation à une méthode

- **Coach confirmé** : ce niveau valide une expérience professionnelle d'une durée significative dans le domaine du coaching et de l'accompagnement. La certification atteste du niveau de professionnalisme atteint et de la mise en œuvre des règles éthiques et déontologiques propres à ce champ.

Réalisation de plus de 3 coachings  
Expérience professionnelle et sociale significative  
Satisfait à une majorité de critères  
Professionnalisme démontré par le nombre et la diversité des contrats en accompagnement ou en formation  
Engagement sur des dimensions éthiques et déontologiques  
Supervision ou participation à un groupe d'échanges de pratiques

- **Coach senior** : concerne des professionnels qui ont réalisés un nombre significatif de coachings.

Expérience professionnelle et sociale significative  
Satisfait à l'ensemble des critères définis  
Professionnalisme démontré par le nombre et la diversité des contrats réalisés  
Contribution au développement du domaine du coaching / accompagnement  
Engagement sur des dimensions éthiques et déontologiques  
Supervision ou participation à un groupe d'échanges de pratiques

- **Coach référent** : capacité à embrasser d'autres champs théoriques que ceux qui sont directement liés à sa pratique, à un engagement dans le développement des pratiques de coaching / accompagnement, et à ce qu'on peut définir comme *l'aptitude à certifier* qui suppose une capacité d'écoute et d'accueil ainsi que la capacité à s'engager dans un dialogue maïeutique : c'est à cette condition que la démarche de certification (dossier et entretien) constituent une nouvelle étape dans le développement et le processus de professionnalisation de la personne.

Le **Cercle National du Coaching** est une association professionnelle indépendante de tout organisme de formation ou école de pensée et se situe dans une approche transdisciplinaire soutenue par une exigence éthique.

**Christophe VANDERNOTTE**

*Président du conseil scientifique du Cercle National du Coaching*

**Thierry BIANCHI**

*Président du Cercle National du Coaching*